

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

Le 15 décembre 2022, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2021-228 du 15 décembre 2022 portant approbation du plan d'actions en vue de prévenir le jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs pour l'année 2023 de la Française des Jeux ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-229 du 15 décembre 2022 portant approbation du plan d'actions en vue de prévenir le jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs pour l'année 2023 du GIE PMU ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-230 du 15 décembre 2022 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Bingo Live » \(évolution\) ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-231 du 15 décembre 2022 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Club Color » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-232 du 15 décembre 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Carré Or » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-233 du 15 décembre 2022 portant approbation des clauses types du contrat liant le PMU à ses détaillants ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-234 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs.](#)

A adopté l'avis suivant : (non publié)

- ✓ Avis n°2022-021 du 15 décembre 2022 portant modifications du calendrier des courses hippiques françaises et étrangères.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 21 décembre 2022

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé